



# PROGRAMME DE FORMATION

## AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

### NIVEAU 2 : ENCADRANT

# PROGRAMME DE FORMATION

## AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

### NIVEAU 2 : ENCADRANT



- Durée : 7H (1 jour)
- Nombre de personne : 4 à 8 participants
- Date de formation : A définir avec l'entreprise ou en fonction du calendrier
- Lieu : Intra-entreprise ou salle de formation, accessible aux PMR
- Pré-requis : Aucun



- Public : Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet : conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux) Encadrant : Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux.



**Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve d'un entretien & d'une étude approfondie.**  
**A noter : le retour du devis doit se faire 15 jours avant la date de formation, après récupération du bon de commande.**

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

A l'issue de la formation, le stagiaire aura appris la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux, ses connaissances du Guide technique, identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail, préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.



## PROGRAMME DE LA FORMATION :



### Théorie (6h00)

- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux :
- La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Évaluation
- Définitions et glossaire
- Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense
- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DTDICT conjointes) – Évaluation
- L'exécution des travaux
- Le marquage-piquetage – Évaluation
- Cas particulier des travaux urgents – « ATU » – Évaluation
- Application du « guide technique » – Évaluation
- La reconnaissance sur le terrain – Évaluation
- En cas de dommage, d'arrêt de chantier... – Évaluation

# PROGRAMME DE FORMATION

## AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

### NIVEAU 2 : ENCADRANT

#### MÉTHODES

##### PÉDAGOGIQUES :

- Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues
- Mise en application pratique
- Contrôle des connaissances assuré tout au long du stage

##### MOYEN PÉDAGOGIQUE :

- Salle adaptée. paperboard, moyens audiovisuels, appropriés aux sujets traités : diaporamas, vidéo, PowerPoint.
- Formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et dotés d'un sens de la pédagogie.
- Supports de formations : Livrets récapitulatifs

##### VALIDATION :

- QCM AIPR réalisé sur support informatique (1 ticket par candidat) sur la plateforme du MEEM.

##### MAINTIEN DES CONNAISSANCES :

- Tous les 5 ans

##### ATTRIBUTION FINALE :

- Attestation individuelle de formation
- Avis d'habilitation remis à l'employeur



#### Examen QCM (1h00)

- Examen de compétences par QCM AIPR sur tablettes numériques fournies par AFS ou postes informatiques du client

#### Références réglementaire :

- En application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux
- Validité : 60 mois